audit france
commissariat aux comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur national.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 mars 2022

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

BILAN

ACTIF	31.12.2021			31.12.2020	PASSIF	31.12.2021	31.12.2020
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	2 621	2 621			Fonds propres (avant affectation)	1 540 071	1 527 338
Terrains					Résultat de l'exercice	6 701	12 733
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	8 815	8 815			Total	**1 546 772**	**1 540 071**
Autres immobilisations corporelles	156 976	132 824	24 153	29 336	***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	302 115	474 330
Autres prêts et titres immobilisés	53 101	53 101		0	Provisions pour risques	25 000	25 000
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	325 763	306 022
Total	**221 513**	**197 360**	**24 153**	**29 336**	Total	**652 878**	**805 352**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	48 967		48 967	368 131	Fournisseurs	895 009	281 749
Comptes courants débiteurs - Réseau	506 321	60 359	445 962	72 286	Dettes fiscales et sociales	155	26 977
Autres créances	16 371		16 371	34 325	Comptes courants créditeurs - Réseau	1 476 330	860 547
Trésorerie	4 260 037		4 260 037	2 988 338	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	24 822		24 822	22 281	Produits constatés d'avance	249 167	
Total	**4 856 517**	**60 359**	**4 796 158**	**3 485 360**	Total	**2 620 660**	**1 169 273**
Total	**5 078 030**	**257 719**	**4 820 311**	**3 514 696**	**Total**	**4 820 311**	**3 514 696**

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 281 199	1 792 504
Ventes de marchandises	166 583	98 740
Prestations de service	260 856	256 941
Subventions d'exploitation	2 896 410	2 436 959
Dons et Mécénat		
Contributions financières	473 446	745 827
Autres produits	33 413	36 484
Reprises sur dépréciations et provisions	89 773	75 741
Utilisations des fonds dédiés	452 150	85 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	**5 653 830**	**5 528 197**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	37 291	49 062
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 070 254	3 407 525
Aides financières	1 202 891	1 541 874
Impôts et taxes	2 152	7 799
Salaires		
Charges sociales		
Autres charges		797
Dotations aux amortissements	11 303	13 070
Dotations aux dépréciations et provisions	109 514	107 904
Reports en fonds dédiés	279 935	474 330
Total	**5 713 340**	**5 602 360**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-59 510**	**-74 164**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	19 963	75 966
Autres produits financiers	1 106	1 287
Reprises sur dépréciations et provisions	36 177	20 742
Total	**57 247**	**97 995**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		5 289
Total		**5 289**
RESULTAT FINANCIER (II)	**57 247**	**92 706**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-2 263**	**18 542**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	410	830
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	89 904	118 512
Total	**90 314**	**119 342**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	36 611	28 952
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	44 738	96 200
Total	**81 349**	**125 152**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**8 965**	**-5 810**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**6 701**	**12 733**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	151 380	21 914
Total	151 380	21 914
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	151 380	21 914
Total	151 380	21 914

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui dégage un excédent de 6 701.22.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels sont composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Fédération affinitaire multisport, fondée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement comprend des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire et le développement des activités physiques, sportives et de pleine nature.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Immobilisations	Au 01.01.2021	Acquisitions	Cessions / Rebuts	Au 31.12.2021
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	8 814.55	0.00	0.00	8 814.55
Installations & Agencements	40 528.80	0.00	0.00	40 528.80
Matériel de Bureau & Informatique	73 720.12	0.00	0.00	73 720.12
Mobilier	36 607.28	6 120.00	0.00	42 727.78
Total	**162 291.48**	**6 120.00**	**0.00**	**168 411.48**

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :
- Mobilier (9 Bureaux & 1 Table Ovale)

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Au 01.01.2021	Dotations	Reprises	Au 31.12.2021
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	8 814.55	0.00	0.00	8 814.55
Installations & Agencements	40 528.80	0.00	0.00	40 528.80
Matériel de Bureau & Informatique	48 563.44	10 251.06	0.00	58 814.50
Mobilier	32 428.33	1°051.87	0.00	33 480.20
Total	**132 955.85**	**11 302.93**	**0.00**	**144 258.78**

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts	53 101.34	21 032.43	32 068.91
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3.Stocks

Aucun stock valorisé au 31.12.2021

4. Clients & Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	48 967.23		48 967.23
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**48 967.23**		**48 967.23**

5. Comptes courants débiteurs - Réseau

	Brut	Dépréciations	Net
Comités UFOLEP	219 774.49	60 359.26	159 415.23
Structures associées	279 920.10		279 920.10
Avances et acomptes - Réseau	6 626.50		6 626.50
Total	**506 321.09**	**60 359.26**	**445 961.83**

6. Autres créances

Avances et acomptes	**16 370.60**

7. Trésorerie

Comptes à Terme	600 000.00
Compte Courant	2 241 665.39
Compte Associé Carte bleue	3 155.98
Livret A :	82 134.12
Livret Sociétaire	1 221 248.16
Caisse en euros :	184.57
Caisse en devises	7.33
	4 260 036.98

8. Charges constatées d'avance

Maintenance plateforme Innovance	2 080.73
Maintenance logiciels comptables	3035.84
Abonnement logiciel de gestion des notes de frais	2 961.86
Assurance	3 497.74
Module de Gestion UFOMOTO	6 633.87
Quote Part abonnement SNCF	2 674.91
Autres	3 936.56
	24 821.51

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2.Subventions d'investissement

Néant.

3.Fonds dédiés

Tiers	Au 01.01.2021	Dotations	Reprises	Au 31.12.2021
ANCT	11 090.00	0.00	0.00	11 090.00
Ministère des Sports	11 090.00	0.00	0.00	11 090.00
APAC	250 000.00	0.00	250 000.00	0.00
ANS	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00
Paris 2024	102 150.00	0.00	102 150.00	0.00
ANCT	0.00	25 770.00	0.00	25 770.00
PJJ	0.00	10 833.34	0.00	10 833.34
ANS	0.00	46 670.00	0.00	46 670.00
Ministère de l'Intérieur	0.00	18 161.78	0.00	18 161.78
PJJ	0.00	60 000.00	0.00	60 000.00
ANCT	0.00	93 500.00	0.00	93 500.00
Ministère des Sports	0.00	25 000.00	0.00	25 000.00
Total	**474 330.00**	**279 935.12**	**452 150.00**	**302 115.12**

4. Provisions et dépréciations

Provisions & Dépréciations	Au 01.01.2021	Dotations	Reprises	Au 31.12.2021
Pour Risques	25 000.00	0.00	0.00	25 000.00
Total 1	**25 000.00**	**0.00**	**0.00**	**25 000.00**
Pour Engagements Retraite (1)	222 022.00	25 514.00	5 773.00	241 763.00
Pour Charges	84 000.00	84 000.00	84 000.00	84 000.00
Total 2	**306 022.00**	**109 514.00**	**89 773.00**	**325 763.00**
Pour Dépréciation des Comptes Clients	105 524.48	44 738.40	89 903.62	60 359.26
Pour Dépréciation des Immobilisations Financières	89 278.48	0.00	36 177.14	53 101.34
Total 3	**194 802.96**	**44 738.40**	**126 080.76**	**113 460.60**
Total 1 +2+3	**525 824.96**	**154 252.40**	**215 853.76**	**464 223.60**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées
Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	501 829.75
Fournisseurs, factures non parvenues	393 179.11
	895 008.86

7. Dettes fiscales et sociales

Impôts sur les produits financiers à payer :	**155.00**

8. Comptes courants créditeurs - Réseau

Comités UFOLEP	988 890.59
Structures associés	217 232.25
Réseau, factures non parvenues	270 206.99
	1 476 329.83

9. Autres dettes
Néant

10 Produits constatés d'avance

Subvention du 01.01.2022 au 30.11.2023 Ministère de la Justice 249 166.66

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Droits d'inscription Manifestations	0.00	30 778.17
Droits d'inscription Stages	176 343.22	38 701.09
Recettes Diverses	81 513.00	78 486.07
Recettes (Partenariat-Sponsoring)	0.00	108 976.00
Prestation de Service (Intervention)	3 000.00	0 .00
Total Prestations	**260 856.52**	**256 941.33**

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères – ANS	1°003 300.00	917 090.00
ANCT	525 770.00	500 090.00
Autres Collectivités Publiques	609 440.34	257 690.33
Communauté européenne	0.00	4 189.06
ANS Valorisation du Personnel	757 900.00	757 900.00
Total	**2 896 410.34**	**2 436 959.39**

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue de l'enseignement & APAC	423°092.94	745 826.64
Contributions Hors Réseau	50 352.80	
Total	**473 445.74**	**745 826.64**

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contractualisation	308 079.60	548 172.00
Formation	50 196.00	61 491.06
Cahier des Charges	29 528.56	26 927.68
Déplacement des Sportifs	2 487.60	13 199.30
Diverses	812 598.96	892 093.64
Total	**1 202 890.72**	**1 541 873.68**

5. Produits exceptionnels

Reversement APAC	410.00
Reprises de provision pour dépréciation de créances	89 903.62
	90 313.62

6. Charges exceptionnelles

Pénalités et amendes	132.00
Créances Devenues irrécouvrables	1 505.00
Indemnités Versés	5 326.75
Charges sur Exercices Antérieurs	29 646.87
Dotations aux provisions pour déprécation des créances	**81 349.02**

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectifs mis à disposition

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres	5	5	5	5
Agent de Maitrise	11	9.8	11	9.8
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, …)	6	6		
Cadres Ministère des Sports	4	4	4	4
Total	**20**	**18.8**	**20**	**18.8**

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le Président de l'association est mis à disposition de l'UFOLEP par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de Président. L'UFOLEP rembourse au Ministère chargé des sports la totalité des émoluments et des charges sociales afférentes à cette mise à disposition, conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale de Bar-le-Duc des 14 et 15 avril 2018 et de l'article 15 des statuts de l'association.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée
Néant

4. Autres engagements hors bilan
Néant

5. Contributions volontaires en nature
a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature
La mise à disposition des locaux de l'UFOLEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 205,90 m2. Cette mise à disposition est comptabilisée en charge et en produit pour la somme de 114 480,40 €.

La valorisation de la mise à disposition des salariés fonctionnaires affectés par le Ministère chargé des sports auprès de l'UFOLEP sur l'ensemble du territoire national été estimée en charges et en produits pour la somme de 757 900,00 €.

b) Bénévolat / Personnel bénévole
Le bénévolat a été valorisé à hauteur de 151 380 € pour l'année 2021.

Pour l'année 2021, ont été valorisées les réunions de bureau, comité directeur, de commissions nationales sportives, de la commission statuts & règlements, le rassemblement journées fédérales ainsi que les officiels sur les manifestations nationales sportives.
Le mode de calcul est le suivant : nombre de personnes X nombre d'heures de réunions X un taux horaire sur la base de 2 fois le smic chargé soit 29 euros.